

SÉNAT

INTER SESSION D'ÉTÉ 1989-1990

AOÛT 1990

Service des Commissions

BULLETIN
DES COMMISSIONS

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|-------------|
| | - |
| Affaires étrangères, défense et forces armées | 3647 |

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DÉFENSE ET FORCES ARMÉES**

Mercredi 22 août 1990 - Présidence de M. Jean Lecanuet, président, en présence de M. Alain Poher, Président du Sénat, des vice-présidents du Sénat ainsi que des présidents de groupes et de commissions. La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, a entendu **M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation dans le Golfe persique et la politique menée par la France dans cette zone.**

M. Roland Dumas a tout d'abord retracé les étapes successives de la crise du Golfe, dont il a souligné l'exceptionnelle gravité, qualifiant l'intervention irakienne au Koweït de "violation flagrante du droit international".

Selon le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, on pouvait s'interroger sur les intentions réelles du Président irakien et ses visées sur l'Arabie Saoudite, qui auraient pu, d'une part, avoir pour conséquences d'assurer à l'Irak le contrôle des réserves pétrolières indispensables à l'Occident et, d'autre part, de lui permettre de disposer d'un territoire suffisamment grand pour le conduire aux frontières d'Israël, créant ainsi les conditions d'un conflit mondial.

S'agissant de l'engagement militaire français dans la région du Golfe, dont il a souligné l'autonomie par rapport à l'intervention américaine, **M. Roland Dumas** a inscrit les initiatives de la France dans un contexte diplomatique notamment constitué par les quatre résolutions adoptées depuis le 2 août par le Conseil de Sécurité de l'ONU, ainsi

que par l'effort militaire actuellement mis en oeuvre, notamment par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères a, d'autre part, fait observer que l'action de la France s'inscrivait à la fois dans le cadre des Nations Unies et d'une étroite concertation au sein de la Communauté européenne et de l'UEO. Puis il a rappelé que, dans le cadre de son action diplomatique, le Président de la République avait dépêché douze émissaires dans quelque 24 pays directement ou indirectement concernés par la crise du Golfe.

Les mesures mises en oeuvre par la France, élaborées au terme des conseils restreints des 9 et 21 août, visent, ainsi que l'a rappelé **M. Roland Dumas**, à assurer une présence militaire, notamment aéro-navale, dans une région très sensible, à répondre aux demandes de certains pays en armement et en techniciens, et à contribuer ainsi à la protection des Etats menacés.

Néanmoins, l'attitude du Président irakien à l'égard des ressortissants étrangers a, ainsi que l'a déploré **M. Roland Dumas**, abouti à une regrettable logique d'escalade et à un risque de guerre certain. A cet égard, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères a exprimé l'indignation qu'inspire au Gouvernement français le sort, selon lui, "intenable, inqualifiable et inadmissible" des étrangers désormais retenus en otages au Koweït et en Irak.

Abordant ensuite les discussions actuellement en cours aux Nations Unies, **M. Roland Dumas** a évoqué le projet de résolution tendant à recourir à la contrainte, en vue de faire respecter l'embargo. D'autre part, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères a souligné l'importance du maintien d'une solidarité internationale sans faille en ce qui concerne la gestion de la crise. **M. Roland Dumas** a, à cet égard, relevé qu'une certaine

précipitation américaine aurait pu remettre en cause cette indispensable solidarité.

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères s'est par ailleurs félicité de la coopération mise en oeuvre dans le cadre de l'UEO, à l'initiative de la présidence française, et qui se traduira par une réunion des chefs d'état-major des neuf pays membres. Il a indiqué qu'à l'occasion de la session extraordinaire tenue à Paris, plusieurs pays avaient décidé de participer à l'effort commun : l'Espagne, l'Italie, le Danemark, la Belgique et les Pays-Bas.

A la suite de l'exposé du ministre d'Etat, **M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées**, a évoqué les conditions de la tenue de la session extraordinaire du Parlement convoqué pour l'après-midi du lundi 27 août.

Il a exprimé le souhait que le ministre d'Etat puisse se rendre devant le Sénat, dans l'hypothèse où le Premier ministre devrait être au même moment à l'Assemblée nationale. Il a enfin précisé qu'il rendra compte, de manière imminente, par un rapport écrit au Sénat, de l'exécution de la mission que lui a confiée le Président de la République en Turquie et en Inde, du 14 au 19 août 1990.

Le ministre d'Etat a ensuite répondu aux questions formulées par :

- **M. Lucien Neuwirth**, sur les mesures préventives et notamment juridiques à prévoir sur le plan international, afin que la prise d'otages opérée par le Gouvernement irakien soit considérée comme un crime contre l'humanité ;

- **M. Xavier de Villepin** sur l'attitude de la République Fédérale d'Allemagne dans la gestion de cette crise, d'une part, et sur la mise en oeuvre de la solidarité nationale au profit des familles des otages, d'autre part ;

- **MM. Jean-Pierre Bayle et Marc Lauriol**, sur le rôle particulier de la Syrie face à la présente crise ;

- **M. Maurice Schumann** sur les chances et les possibilités réelles d'une solution négociée ;

- **M. Claude Estier** sur le rôle et les chances de succès d'une médiation arabe ;

- **M. Robert Pontillon** sur la capacité économique de résistance de l'Irak aux sanctions décidées par le Conseil de Sécurité de l'ONU ;

- **Mme Hélène Luc** sur la situation des otages et la nécessité de stopper l'engrenage de la guerre, qui aurait été suscité par les décisions de déploiement militaire américain ;

- **M. Michel d'Aillières** sur l'attitude de l'Union Soviétique face à cette crise, d'une part, et sur les réponses prévues face à l'ultimatum irakien relatif à la fermeture des ambassades occidentales au Koweït, d'autre part ;

- **M. Jean-Luc Melenchon** sur les limites à une intervention sur le terrain et sur les chances d'une médiation arabe.

- **M. Jean-Pierre Fourcade** sur l'action à entreprendre auprès des Etats arabes modérés à la suite des réactions de soutien au chef d'Etat irakien manifestées par les populations de certains pays arabes ;

- **M. Claude Mont** sur les formes et les moyens de la coopération à développer entre les alliés ;

- **M. Jean Garcia** sur les chances d'une solution négociée ;

- **M. Guy Cabanel** sur la situation des otages, d'une part et, d'autre part, sur les incidences de la modification des paramètres budgétaires sur le projet de budget pour 1991, notamment en matière d'inflation ainsi que la réévaluation des crédits du ministère de la défense, au regard de la diminution des six milliards de francs annoncée par certains ;

- **M. Etienne Dailly**, vice-président du Sénat, sur la personnalité du chef de l'Etat irakien, sur les chances réelles de paix dans la région, tant que ce dernier restera en fonction, sur l'accès -qu'il a jugé abusif et scandaleux- de l'ambassadeur d'Irak à certains médias français, et enfin sur la possibilité de l'Irak de se doter de l'arme nucléaire ;

- **M. André Jarrot**, sur les modalités ultérieures de l'intervention militaire française.

En réponse à ces questions, **M. Roland Dumas** a tout d'abord rappelé que si la convention de Genève dénonçait la prise d'otages et l'usage de "boucliers humains", ces actes ne pouvaient être juridiquement considérés comme des crimes contre l'humanité, sauf à modifier le droit, hypothèse que l'on pouvait envisager.

Le ministre d'Etat a ensuite précisé qu'à l'égard des ressortissants français retenus en Irak et au Koweït, la solidarité nationale "allait jouer, et jouait déjà". Il a fait état du rôle de la "cellule de crise" du ministère des affaires étrangères destinée à informer, à renseigner et à faciliter les démarches des familles. Il a annoncé un renforcement des moyens de cette cellule.

Confirmant l'ultimatum de l'Irak, exigeant la fermeture des ambassades occidentales au Koweït, il a insisté sur le fait que, d'un commun accord, les pays membres de la communauté européenne avaient décidé de ne pas obtempérer.

A propos de la République Fédérale d'Allemagne, **M. Roland Dumas** a relevé qu'au-delà de la réserve prudente du Gouvernement allemand, dont la préoccupation principale était le processus d'unification, l'Allemagne s'était toujours montrée solidaire de ses partenaires.

Abordant les conséquences économiques et financières de la crise du Golfe, le ministre des Affaires étrangères a indiqué que, pour le moment, aucune modification du budget n'était prévue. Il a toutefois précisé que le Premier

ministre avait mis en place un conseil d'évaluation des implications de la crise, présidé par M. Lionel Stoleru. Il a souligné que la hausse des prix du pétrole était un facteur déstabilisant des économies, faiblement compensé par la baisse du dollar, et que la possibilité pour des pays à réserve de pétrole comme le Venezuela, le Mexique ou l'Arabie Saoudite d'augmenter leur production ne pouvait s'envisager à court terme.

Evoquant les chances d'un règlement pacifique de la crise, **M. Roland Dumas** a souligné qu'une négociation ne pouvait être envisagée que dans le seul cadre des principes posés par le Conseil de Sécurité de l'ONU, c'est-à-dire le retrait des troupes irakiennes et la restauration de la souveraineté du Koweït. Il a estimé que le soutien aux efforts de la communauté arabe dans la recherche d'une solution négociée devait être maintenu.

Le ministre d'Etat a souligné la cohérence et l'évolution très positive de l'attitude de l'Union Soviétique. Dès le 3 août, elle avait condamné dans une déclaration commune avec les Etats Unis l'invasion du Koweït, puis avait voté toutes les résolutions adoptées par le Conseil de Sécurité de l'ONU.

En réponse à la question formulée par **M. Claude Mont** sur la coordination de l'action de la France avec celle des Etats-Unis, le ministre d'Etat a rappelé que ceux-ci étaient intervenus à la demande de l'Arabie Saoudite et au titre du traité les liant à ce pays. Une telle demande n'avait pas été faite à la France qui, pour sa part, développait son action dans le cadre des décisions de l'ONU.

La nécessaire coordination entre les forces déployées dans la région était cependant assurée et il revenait au Président de la République seul de prendre les décisions engageant nos forces.

En réponse aux questions de **MM. Robert Pontillon** et **Marc Lauriol**, le ministre d'Etat a rappelé la rivalité ancienne qui opposait la Syrie et l'Irak. Il a noté que

Damas, tout en ayant condamné l'annexion du Koweït, avait pris le parti de la prudence et manifestait sa volonté de se tenir largement à l'écart de ce conflit.

En réponse à **M. Robert Pontillon**, le ministre a indiqué qu'il était difficile de se prononcer sur la capacité de survie de l'Irak à un embargo prolongé. L'économie irakienne lui est cependant apparue comme affaiblie. **M. Roland Dumas** a rappelé que la décision d'embargo ne couvrait ni les médicaments, ni les produits alimentaires d'urgence.

En réponse aux questions formulées par **M. Etienne Dailly**, le ministre d'Etat s'est inquiété, autant du caractère imprévisible du Président irakien que de sa détermination supposée. Il a déploré par ailleurs le comportement de certains médias dans la couverture des actuels événements du Golfe. Il a enfin confirmé que, selon nombre d'informations, on ne pouvait exclure que l'Irak soit en mesure, dans les deux ou trois ans qui viennent, de mettre au point un armement atomique.